



Recensement

Dispositif de formation pour les membres élus du CST MIS EN PLACE PAR L'ANTENNE DU POITOU

TYPE DE FORMATION DEMANDÉE

1. Formation des membres des formations spécialisées (FSSCT) et des comités sociaux territoriaux (CST) en l'absence de FSSCT – premier mandat

Code : SXS0H

Durée : 5 jours (3 +2)

Intra, nombre de stagiaires : Union, nombre d'agents de ma collectivité :

2. Formation des membres des CST ayant un mandat renouvelé

Code : SXS25

Durée : 3 jours

Intra, nombre de stagiaires : Union, nombre d'agents de ma collectivité :

3. Formation des membres des CST ne siégeant pas en F3SCT

Code : SXS1M

Durée : 3 jours

Intra, nombre de stagiaires : Union, nombre d'agents de ma collectivité :

Ces formations font l'objet d'une participation financière forfaitaire selon le stage choisi :

	Formation 1 - SXS0H	Formation 2 - SXS25	Formation 3 - SXS1M
UNION	300 € par stagiaire	180 € par stagiaire	180 € par stagiaire
INTRA (12 stagiaires minimum)	3 000 € par groupe	2 500 € par groupe	2 500 € par groupe

Quand la mise en œuvre de la formation sera finalisée, la collectivité recevra un bon de commande à compléter et à signer. Il devra être retourné au CNFPT avant le début de la formation.

La formation sera facturée en totalité, même en cas d'absence totale ou partielle d'un ou de plusieurs stagiaires. En signant le bon de commande, l'autorité territoriale s'engage à payer la totalité de la dépense.

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ

Nom de la collectivité employeuse :

SIRET de la collectivité employeuse :

Référent de la collectivité pour cette action :

Tél. :

Courriel :